

Note de la Commission européenne sur le Conseil extraordinaire de Luxembourg (Bruxelles, 27 janvier 1966)

Légende: Le 27 janvier 1966, Émile Noël, secrétaire exécutif de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), informe les membres du collège de la teneur des débats au sein du Comité des représentants permanents (Coreper) des Six réunis les 26 et 27 janvier à Luxembourg afin de préparer une issue politique à la crise de la chaise vide.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Émile Noël, EN. 343.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_commission_europeenne_sur_le_conseil_extraordinaire_de_luxembourg_bruelles_27_janvier_1966-fr-ea204bc4-87a9-44a7-945c-6f989f218aaf.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Communauté économique européenne
Commission
Secrétariat exécutif
G (66) 50

Bruxelles, le 27 janvier 1966

Note pour MM. les membres de la Commission

Objet: Réunion du Comité des représentants permanents. Luxembourg, 26/27 janvier 1966.

La séance du mercredi 26 janvier après-midi a été entièrement consacrée à l'examen de l'aide-mémoire présenté le 17 janvier par la délégation française.

Le schéma général retenu par les cinq ambassadeurs (dont les éléments principaux ont été exposés à la Commission par M. le président Hallstein lors de la séance d'hier après-midi) a été également accepté par la délégation française, à l'exception de deux points. Il s'agit du point 5 (lettres de créance) et du point 8 (déclarations publiques).

Point 5. La délégation française insiste pour que les lettres de créance soient remises au président du Conseil seul, tandis que les cinq autres délégations maintiennent la formule d'une remise conjointe au président du Conseil et au président de la Commission. Ce point devait être réexaminé à la séance de ce matin sur la base d'un texte nouveau que devait préparer l'ambassadeur Borschette.

Point 8. La délégation française insiste pour l'adoption d'un texte formel. La délégation allemande demande qu'on se limite à prévoir un entretien entre le président du Conseil et le président de la future Commission unique. Là aussi M. Borschette devait soumettre une formule de compromis à la séance de ce matin.

Il y a lieu de souligner que l'accord des six représentants permanents s'est fait sur l'introduction de la formulation préparée par les Cinq sans changements notables. Autrement dit, la référence expresse à l'article 162 et à la nécessité d'un accord ultérieur entre le Conseil et la Commission a été maintenue.

On notera également que l'accord semble acquis sur le point 9 (Service d'information) sur la base de la formule des Cinq. La délégation française semble donc se contenter de l'élaboration par le Conseil avec la Commission d'un programme annuel d'information.

Le Comité des représentants permanents devait reprendre ce matin à 10 h ses travaux pour examiner les formules de compromis préparées par M. Borschette, comme indiqué ci-dessus. Il devait ensuite commencer l'examen des questions relatives à la mise en œuvre de la majorité qualifiée.

Immédiatement après la fin de leur réunion de ce matin, les ambassadeurs déjeunent ensemble, seuls avec le chef de cabinet du président Werner. Ce repas intime pourrait être l'occasion d'un premier examen des questions les plus délicates qui sont encore en suspens.

Il ne semble pas exclu que la question de la remise des lettres de créance doive être tranchée au niveau ministériel. Les délégations des Cinq semblent en effet conscientes de sa signification en ce qui concerne l'égalité des institutions et le partage des responsabilités entre elles dans le domaine des relations extérieures.

E. Noël
Secrétaire exécutif